



# ACCUEIL DE LOISIRS DE RUMEGIES

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET INFORMATIONS



# Sommaire

## Introduction

### Les conditions d'accueil

- Les inscriptions
- Les tarifs
- Les parents divorcés ou séparés
- Les horaires et les règles de Sécurité
- La communication

### L'équipe d'encadrement

### La vie au sein de l'ACM

- Les règles de vie

### Santé/hygiène

- La santé
- L'hygiène
- Les médicaments
- L'alimentation
- La situation sanitaire

### Les intentions pédagogiques

## Introduction :

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est un service communal géré par le maire, ses adjoints, les conseillers et les agents municipaux. L'équipe d'animation du centre, sous la conduite de sa directrice, a mis en place un projet pédagogique consultable par tous devant le lieu d'accueil des enfants. Cet accueil collectif de mineurs est déclaré auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (n° 0590637CL000122) Les enfants sont accueillis dans l'école du Ridoir, rue Alexandre Dubois, 59226 RUMEGIES.

### ❖ Le public concerné

L'ACM est accessible à tous les enfants âgés de 3 à 16 ans (3 ans révolu, propre et scolarisé) domiciliés à Rumegies ou non.

### ❖ L'accueil

Pour les enfants âgés de moins de 6 ans, une sieste non obligatoire est mise en place durant le temps de l'après-midi.

Pour le confort de l'enfant, pensez à fournir un oreiller, une couverture et le doudou de l'enfant. Tout cela sera remis le dernier jour du centre aux parents. Nous conseillons également de fournir pour les maternels, un "change" au nom de l'enfant, en cas d'accident. Celui-ci sera également remis le dernier jour de présence de l'enfant.

Pour le bon déroulement des activités, il est demandé aux enfants de venir chaque jour avec un sac à dos contenant : un k-way, une casquette, des mouchoirs et une bouteille d'eau (que nous remplirons si besoin durant la journée).

Il est important de favoriser les tenues "sportives" et de "détente" aux tenues de "villes".

Merci de fournir à votre enfant, quelque soit son âge, des vêtements susceptibles d'être salis dans le cadre d'une activité (manuelle, sportive, ...)

**N'hésitez pas à marquer le nom et prénom de votre enfant sur leurs vêtements.**

### ❖ La capacité d'accueil maximale

L'ACM peut accueillir au maximum 32 enfants de moins de 6 ans, 55 enfants âgés de 6 à 11 ans et 25 enfants de plus de 12 ans soit un effectif total de 112 enfants.

### ❖ Les activités

L'un des points importants de notre projet pédagogique est de proposer des activités variées et adaptées à chaque tranche d'âge : jeux sportifs, activités manuelles, jeux d'expression, jeux dans le village

Un programme d'activités sera affiché au centre chaque semaine et envoyé avant le début de chaque centre par mail. Ceci accompagné du menu de la semaine et d'un organigramme de l'équipe encadrante.

## Les conditions d'accueil :

### ❖ Les inscriptions

A chaque période d'ACM, dossier de renseignements et une fiche sanitaire de liaison sont à remplir. Ces documents comportent des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant (coordonnées, autorisations, vaccinations, allergies,...). Toute inscription est définitive après réception du dossier d'inscription dûment complété et de la réception de tous les documents : fiche d'inscription, fiche sanitaire, copie du carnet de vaccination, feuille d'autorisation, attestation d'assurance civile et déclaration de revenus. Tous les documents sont à rendre en mairie, ou par mail.

**LES INSCRIPTIONS** : Date limite d'inscription : **31 mai 2023**

**PIECES A FOURNIR :**

La fiche d'inscription remplie  
La copie du carnet de vaccination  
Une attestation d'assurance responsabilité civile valable  
Le protocole sanitaire signé

### ❖ Les tarifs

**Le centre est facturé à la semaine, en cas de jour férié pendant le centre, les tarifs seront calculés en fonction du nombre de jours effectifs.**

Se munir de l'avis d'imposition sur les revenus N-2 (Impôts N-1) lors de l'inscription si QF inférieur à 13 000€ v (Q.F = Revenu Fiscal de référence /Nombre de parts) .



RUMEGEOIS	QF > 13 000€	13 000€ > QF > 11 000€	QF < 11 000€
1er enfant	60€ soit 12€/jour	47,50€ soit 9,50€/jour	35€ soit 7€/jour
2ème enfant	57,50€ soit 11,50€/jour	45€ soit 9€/jour	32,50€ soit 6,50€/jour
3ème enfant et au-delà	55€ soit 11€/jour	42,50€ soit 8,50€/jour	30€ soit 6€/jour

## Tarifs extérieurs :

EXTÉRIEURS	QF > 13 000€	13 000€ > QF > 11 000€	QF < 11 000€
1er enfant	90€ soit 18€/jour	80€ soit 16€/jour	70€ soit 14€/jour
2ème enfant	87.50€ soit 17,50€/jour	77.50€ soit 15,50€/jour	67.50€ soit 13,50€/jour
3ème enfant et au-delà	85€ soit 17€/jour	75€ soit 15€/jour	65€ soit 13€/jour

**Garderie :** le matin ou le soir 1.50 €/jr le matin et le soir: 3€/jr.

Un tarif spécifique pour les enfants allergiques existe, se renseigner en Mairie.

### ❖ Les parents divorcés ou séparés

En cas de séparation : si le parent à prévenir en cas d'urgence ne répond pas, le centre se donne le droit d'appeler l'autre parent (sauf papier justifiant un jugement pour une garde retirée).

### ❖ Les horaires et les règles de Sécurité

L'ACM est ouvert la première semaine des vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps ainsi que durant le mois de juillet. Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi sauf les jours fériés de 9h à 17h. Une garderie est prévue de 7h30 à 8h55 et de 17h à 18h30 et effectuée par un agent communal. Elle se déroule dans les bâtiments modulaires derrière l'école du Ridoir.

Dès 17h10 les enfants iront systématiquement en garderie, (possibilité jusque 18h30).

L'accueil des enfants se fera aux différentes grilles de l'école du Ridoir, **merci d'attendre qu'un animateur soit présent à la grille.**

**Les enfants qui vont en garderie doivent être remis à l'agent communal présent  
Veillez svp à ce que la grille de la garderie soient toujours fermées**

La responsable de l'ACM décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant et après la prise en charge de l'enfant par l'équipe d'animation

Les enfants ne pourront être repris que par les personnes clairement identifiées et autorisées par les parents ou le responsable légal de l'enfant

En cas d'absence, merci de prévenir la directrice via l'adresse mail du centre ou Odile en Mairie

**L'absence ponctuelle n'est plus tolérée, si vous avez un rendez-vous en matinée, l'enfant sera accueilli à 13h30 et si vous avez un rendez-vous dans l'après-midi, votre enfant quittera le centre à 13h30 et ne reviendra pas ce jour.**

**Une décharge de responsabilité devra être rempli**

#### ❖ Le protocole covid

En raison de la crise sanitaire et selon les décisions gouvernementales, un protocole est écrit pour chaque centre. Nous demandons une lecture et une attestation sur l'honneur pour le respect de ces règles pour accueillir l'enfant au centre.

#### ❖ La communication

Une bonne communication est importante pour le bon déroulement du centre. Pour toutes questions, demandes d'informations vous pouvez vous adresser aux animateurs, à la directrice présents aux grilles chaque matin et chaque soir. La mairie reste également à votre disposition et vous pouvez vous tourner vers l'adresse mail du centre ci-dessous : [centrederumegies@gmail.com](mailto:centrederumegies@gmail.com)

En cas d'absence anticipée, merci de prévenir l'équipe pour une question d'organisation (animations, activités, restauration, ...)

Merci d'appliquer la règle de savoir-vivre, en vous adressant avec courtoisie et sans animosité aux directrices, aux animateurs, à l'équipe administrative, aux employés et aux élus, pour tout signalement, pour toute question, le dialogue n'en sera que plus constructif et mieux entendu.

## **L'équipe d'encadrement :**

L'équipe d'animation comprend une directrice titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), des animateurs diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) ou équivalences, des animateurs stagiaires de ce diplôme et également des animateurs ne possédant pas de qualification.

La norme d'encadrement se fixe à 1 animateur pour 8 enfants âgés de 3 à 5 ans et 1 animateur pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans.

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, morale et affective des enfants. Ils prennent en charge les enfants dès leur arrivée en centre et proposent différentes activités en lien avec le projet pédagogique et le thème du centre.

## **La vie au sein de l'ACM**

#### ❖ Les règles de vie

La vie en collectivité impose un certain nombre de contraintes et de règles auxquelles il est indispensable d'adhérer. Certaines seront décidées ou rappelées avec les enfants et l'équipe les premiers jours de chaque centre. Chaque groupe élabore ses règles de vie durant la première matinée. Néanmoins certaines règles seront définies au préalable et seront donc non négociables.

Sont donc interdits : Le vol ou le racket; la violence verbale et physique sur soi et autrui; la consommation de drogue, d'alcool; la consommation de tabac pour les mineurs et le manque de respect (adulte ou enfant).

Ces règles non respectées pourront faire l'objet d'un renvoi après consultation auprès de l'organisateur. Les parents seront informés de tout comportement de l'enfant incompatible avec la vie en collectivité. Les enfants sont tenus de respecter leurs camarades et le personnel mais également le matériel et les locaux

L'usage du téléphone portable est fortement déconseillé. Il devra être éteint durant les activités et en cas de non-respect de cette règle, un membre de l'équipe pourra confisquer l'appareil et le rendre en fin de journée. En cas de perte, de casse ou de vol, seul l'enfant est responsable de son bien.

En aucun cas, les parents ne doivent laisser à leur enfant des bijoux ou des objets de valeurs, tout comme jouets. En cas de perte, de casse ou de vol, l'ACM décline toute responsabilité

## **Santé et hygiène**

### **❖ La santé**

L'ACM ne peut accueillir les enfants fébriles et/ou souffrant d'une maladie contagieuse. En cas d'urgence (maladie, accident, blessure,...) ou si l'enfant montre des signes de maladie, l'équipe d'animation contactera la famille, le médecin traitant ou les pompiers si nécessaire. A cet effet, le responsable légal de l'enfant doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint aux heures d'ouverture du centre de loisirs. L'enfant peut être isolé en attendant l'arrivée des parents. En cas d'accident grave et de départ avec les pompiers, l'enfant sera accompagné.

### **❖ L'hygiène**

En cas de problèmes de parasites (poux, lentes,...) la famille doit en informer l'équipe d'animation.

Le nettoyage des lieux occupés par les enfants est effectué quotidiennement par le personnel communal. Ces personnes interviennent également sur le temps du repas du midi. Les animateurs ainsi que les enfants participent aux tâches quotidiennes.

### **❖ Les médicaments**

Si durant la période du centre, l'enfant suit un traitement médical la journée, veuillez fournir l'ordonnance ainsi que les médicaments marqués au nom de l'enfant avec la posologie donnée par le médecin. L'assistant sanitaire ou, le cas échéant, la directrice, veillera au bon déroulement du traitement et gardera les médicaments avec lui. Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance. Cela pour tous les médicaments même pour le Doliprane.

### **❖ L'alimentation**

Les repas sont pris dans les bâtiments modulaires derrière l'école du Ridoir entre 11h45 et 13h. Ils sont préparés par Lys Restauration et se prendront sous forme de self. Nous ne pouvons satisfaire les goûts de chacun mais il est demandé à chaque enfant de goûter tous les plats. Nous ne pouvons concevoir qu'un enfant ait le ventre vide durant l'après-midi surtout compte tenu des activités. Pour un souci d'égalité de tous, nous ne pouvons

accepter qu'un enfant apporte son repas (sauf contre-indication médicale). Le goûter de l'après-midi est également fourni par l'équipe d'encadrement. Il n'y a pas de goûters prévus le matin.

Pour une question d'organisation, nous conseillons aux familles d'observer le menu envoyé en amont, afin de prévenir en cas d'allergies, allergies à signaler dans le dossier d'inscriptions.

Lors des sorties, un pique-nique est fourni par l'ACM.

#### ❖ La situation sanitaire

Comme annoncé précédemment, les décisions gouvernementales évoluant, le protocole covid évolue lui aussi à chaque centre. A chaque centre, un protocole, adapté, concernant le centre vous sera envoyé.

Si votre enfant présente des symptômes évocateurs de la Covid, il sera immédiatement isolé sous surveillance dans un lieu prévu à cet effet, en attendant le retour au domicile ou sa prise en charge médicale.

La survenue d'un cas confirmé parmi les mineurs entraîne une période d'isolement pour l'enfant positif.

Si votre enfant est en contact, nous vous informerons de la procédure à suivre.

## Les intentions pédagogiques

**La tolérance** à travers des activités communes entre les différents groupes d'âge, des activités intergénérationnelles, l'accueil d'enfants présentant des troubles de la santé ou en situation de handicap, la sensibilisation des enfants au handicap, l'ouverture aux cultures et modes de vie différents.

**Rendre les enfants acteurs de leur centre** : en les responsabilisant, leur permettant de faire des choix individuels et collectifs, leur offrant la possibilité de proposer des activités, en les impliquant dans la vie du centre et en veillant à l'épanouissement physique, moral et culturel de chacun.

**Défendre l'animation** : en favorisant l'imaginaire au travers des animations, avec l'utilisation d'histoires, de décors, de déguisements... Privilégier l'imaginaire, l'évasion, l'initiation aux nouveautés et la découverte plutôt que la consommation d'activités connues.

**L'environnement et la nature** : en sensibilisant les enfants à produire moins de déchets, en les amenant à faire du recyclage et en les responsabilisant sur le fait de ne pas gaspiller.

Pour plus d'information, le projet pédagogique est à votre disposition devant l'enceinte du centre. Vous recevrez prochainement le planning, le menu et organigramme de l'équipe.